



COMPTE RENDU
RÉUNION DE BUREAU ORDINAIRE
Du jeudi 12 janvier 2023 à 12h30

Date convocation : 05 janvier 2023

Le Bureau Syndical, légalement convoqué, s'est réuni, à VITRE, au siège du SMICTOM du Sud Est 35, 28 rue Pierre et Marie Curie, le jeudi douze janvier deux mille vingt-trois à douze heures trente, sous la présidence de Mme Isabelle DUSSOUS.

Etaient Présents : Mme Isabelle DUSSOUS, *Présidente*,
M. Serge BOUDET, Mme Marielle MURET-BAUDOIN, M. Christian STEPHAN,
Vice-présidents.
M. Daniel BALLUAIS, M. Gérard BARBEDETTE, M. Claude CAILLEAU,
Membres du Bureau.

Etaient absents excusés : M. Henri AVRIL, M. Daniel FEVRIER

Partie en cours de séance avant la question 3 : Mme Marielle MURET-BAUDOIN,

Assistaient également à la réunion :
M. David BESNIER, Directeur S3TEC
Mme Christèle MERHAND, Responsable Finances-RH S3TEC
Mme Pauline SALMON, Directrice Générale des Services SMICTOM du Pays de Fougères
M. Pierre-Yves BOCANDE, Directeur du SMICTOM SUD EST 35

ORDRE DU JOUR DU BUREAU SYNDICAL

En premier lieu, Mme DUSSOUS demande aux membres de se prononcer sur le compte-rendu du Bureau Syndical du 01 décembre 2022.

A l'unanimité, les membres du Bureau valident le compte rendu de la dernière séance.

Mme DUSSOUS informe le bureau d'un courrier reçu du SIRTOM de FLERS CONDE, faisant état d'une sollicitation pour accéder au CVED de S3T'ec pour le traitement de leur OMr, et/ou être prévu dans le futur du site.



Messel, le 29 novembre 2022

Le président du SIRTOM

à

Mme Isabelle DUSSOUS, Présidente
S3T'Ec
28 rue Pierre et Marie Curie
35 500 VITRE

TAMM

Affaire suivie par Anne Moreau- dgs@sirtom-flers-conde.fr

Madame la présidente,

Je fais suite à ma visite du 26 octobre dernier dans vos locaux, en compagnie de M. Christophe Lecordier, 1^{er} vice-président et de Mme Moreau, directrice du SIRTOM.

Je tiens tout d'abord à vous remercier ainsi que M. Besnier pour la qualité de l'accueil et de nos échanges.

Le SIRTOM de la région Flers-Condé exerce les compétences collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés sur une soixantaine de communes de l'Orne et du Calvados. J'ai le plaisir de joindre à ce courrier le rapport annuel du SIRTOM qui vous permettra de mieux connaître notre collectivité, assez comparable à vos deux collectivités adhérentes.

Nous sommes confrontés dans l'Orne à une absence de capacités d'incinération et à la baisse programmée des capacités d'enfouissement. Aujourd'hui, le SIRTOM est client de trois structures de valorisation pour le traitement de ses OMR : l'UVE de Pontmain dans la Mayenne, et deux ISDND situées dans la Manche, à Cuves et au Ham.

Nous avons réalisé à l'occasion de notre visite, que votre UVE était moins éloignée de notre qual de transfert (situé à Messel) que certains des sites d'enfouissement que nous fréquentons aujourd'hui.

Aussi, si votre futur site d'incinération dégageait un vide de four susceptible d'accueillir tout ou partie de notre production de déchets, nous serions très intéressés à tenter de trouver avec vous ou votre futur prestataire, un mode de coopération.

SIRTOM de la région Flers-Condé
14 rue Guillaume le Conquérant - 61 440 MESSEL
contact@region-flers-conde.fr www.sirtom-flers-conde.fr
Tel 02.33.62.21.00

Les représentants du SIRTOM sont prêts, si vous le souhaitez, à venir vous rencontrer à ce sujet.

Je me permettrai de reprendre contact en début d'année 2023 afin de connaître la suite que vous souhaitez donner à notre sollicitation.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes meilleures salutations.

Le président du SIRTOM,



Thierry AUBIN

SIRTOM de la région Fiers-Condé
14 rue Guillaume le Conquérant - 61440 MESSEI
Tél 02.33.62.21.00 contact@sirtom-fiers-conde.fr www.sirtom-fiers-conde.fr

M. BOUDET a une question sur les biodéchets : il aimerait avoir le retour de l'ADEME par rapport à la gestion des déchets des professionnels.

M. BESNIER répond que si la collectivité ne se lance pas sur le sujet, les privés vont y aller. M. BOUDET fait remarquer qu'on le voit sur le centre de transfert, il y a une inertie pour se mettre en route. M. BESNIER indique que c'est compliqué pour S3TEC, car les tonnages annoncés sont faibles (1000 tonnes). Si c'est plus de 8000 tonnes, on aura laissé d'autres s'installer. Aujourd'hui, c'est très risqué, mais il faut penser à l'avenir. On voit que là où l'on est « maîtrise publique », on souffre moins (amortissements et frais fixes ne bougeant pas).

M BALLUAIS répond que les privés sont pour les Gros Producteurs d'Ordures Ménagères.

M. BESNIER ajoute que l'idéal serait que ce soit un agroalimentaire ou un méthaniseur, dans lequel on peut rentrer à hauteur de nos tonnages, et avoir une transparence sur les prix.

M. BOUDET rappelle qu'il y a un projet de méthaniseur sur Fougères, mais l'hygiéniseur n'est pas fait. M. BESNIER fait part que l'établissement à l'initiative du projet souhaite venir présenter le projet d'hygiéniseur. Chez nous, cela ne peut rester qu'à hauteur des tonnages apportés.

M. CAILLEAU demande qu'est-ce qu'un hygiéniseur? M. BESNIER explique qu'avant d'entrer le biodéchet dans un méthaniseur, il faut hygiéniser le biodéchet. Certains installent tout de suite cela sur place. Cet équipement coûte cher, et la Loi est en train de changer. L'obligation de faire passer tous les déchets par l'hygiéniseur coûte très cher car il y a besoin d'énergie. Il n'est plus envisagé de dissocier le site de méthaniseur et hygiéniseur. Il est en train de se créer des sites de déconditionneur et hygiéniseur, puis un site de méthanisation. L'investissement n'est pas énorme (300 k€) : L'hygiéniseur est semblable à un stérilisateur, cela tue les bactéries. Le déconditionneur, lui, permet d'enlever le conditionnement.

A – FINANCES

Question 1 – Projet Compte Administratif et Budget Primitif 2023

Rapporteur élu : Isabelle DUSSOUS

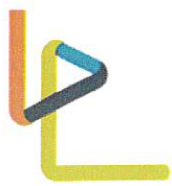
Rapporteur administratif : David BESNIER-Christèle MERHAND

Mme DUSSOUS laisse la parole à Mme MERHAND pour la présentation de l'état d'avancement du CA 2022 et du projet de BP 2023 pour S3T'ec.

Situation financière



2019-2022



Les résultats depuis la création du Syndicat

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Fonds de roulement en début d'exercice	0	608 005	1 540 788	2 030 877
Résultat de l'exercice	608 004	932 784	490 089	1 316 046
Fonds de roulement en fin d'exercice	608 005	1 540 788	2 030 877	3 346 923

Le Fonds de roulement progresse sur les quatre exercices.



Les soldes intermédiaires de gestion

Chaîne de l'épargne

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Produits de fonctionnement	6 980 066	7 304 634	7 467 282	8 390 000
<i>Evolution annuelle</i>		5%	2%	12%
Charges de gestion	6 394 248	6 911 365	6 872 734	7 366 609
<i>Evolution annuelle</i>		8%	-1%	7%
Epargne de gestion	585 818	393 269	594 548	1 023 391
(-) Intérêts d'emprunts	5 313	6 385	18 643	36 614
Epargne brute	580 505	386 884	575 905	986 778
Taux d'épargne brute	8%	5%	8%	12%
(-) Remboursement du capital	111 111	212 222	270 445	855 888
Epargne nette	469 394	174 662	305 460	130 889
Taux d'épargne nette	7%	2%	4%	2%

Une épargne améliorée en 2022 les recettes de fonctionnement évoluant plus fortement que les charges de gestion. Le taux d'épargne brute atteint le seuil prudentiel. Néanmoins le taux d'épargne nette reste très bas compte tenu du niveau de remboursement de la dette en augmentation depuis 2020.

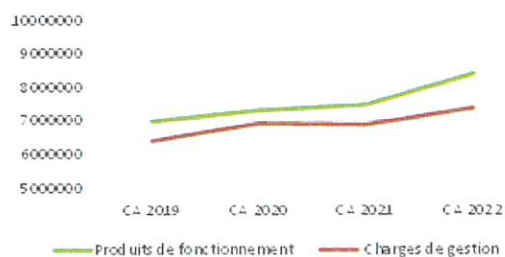


Les soldes intermédiaires de gestion

Evolution des recettes et dépenses de fonctionnement

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Produits de fonctionnement	6 980 066	7 304 634	7 467 282	8 390 000
Charges de gestion	6 394 248	6 911 365	6 872 734	7 366 609

Evolution des dépenses et recettes
Période 2019-2021



En 2022, les recettes ont progressé de 12%, alors que les dépenses augmentaient de 7%.



Les soldes intermédiaires de gestion

Financement de l'investissement

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Dépenses d'investissement (1)	561 390	3 850 647	987 499	320 813
Recettes d'investissement (FCTVA, subv) (2)	700 000	235 455	1 072 753	882 718
Besoin de financement (3) = (1)-(2)	- 138 610	3 615 192	- 85 254	- 561 905
Emprunts nouveaux (4)	-	4 340 788	-	-
Epargne brute (5)	580 505	386 884	575 905	986 778
Variation du fonds de roulement (6) = (2)+(4)+(5)-(1)	719 115	1 112 480	661 159	1 548 683
Part financée par les subventions (A) = (2)/(1)	125%	6%	109%	275%
Part financée par l'emprunt (B) = (4)/(1)	0%	113%	0%	0%
Part financée par l'épargne brute (C) = (5)/(1)	103%	10%	58%	308%
Part financée sans avoir recours aux excédents passés	228%	129%	167%	583%

5 720 k€ investis depuis 2019 essentiellement sur le CVED,
Travaux financés majoritairement par l'emprunt.

ROB
Page 6

6



L'endettement

En cours de dette et annuité au 1^{er} janvier 2023

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023
Capital restant dû au 1^{er} janvier N	250 000	138 889	4 267 455	5 460 175	4 604 207
Evolution en %		-44%	2973%	28%	-16%
Annuités	116 424	218 607	289 088	892 502	692 000
Evolution en %		88%	32%	209%	-22%

OBJET DE LA DETTE	TAUX ACTUARIEL (%)	PERIODE DE INTERET	DATE 1ERE ECHANCE INTERET	DATE DERNIERE ECHANCE	MONTANT INITIAL	DET EN CART AL AU 31/12/N
Investissement réseau de chaleur	3,46	Annuelle	30/10/2010	30/10/2024	700 000,00	90 443,19
Financement de l'extension du réseau d	1,12	Mensuelle	30/04/2018	30/03/2038	1 770 000,00	1 209 300,19
Financement des investissements Trava	0,44	Mensuelle	30/08/2020	30/07/2035	3 640 000,00	3 053 565,62
CREDIT RELAIS FCTVA	0,62	Trimestrielle	30/12/2020	30/03/2023	700 788,00	250 788,00
TOTAL : SYNDICAT DES TRAITEMENT S					6 610 788,00	4 604 207,00

Crédit relais à rembourser d'ici 2023.

Dettes augmentées à compter de 2022 avec le transfert REVERTEC.

ROB
Page 6

7



Les équilibres financiers 2022 (CA prévisionnel)

Dépenses de fonctionnement

DF Synthèse par pôle	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022	CA 2022	CA/BP 2022
COMMUNICATION	2 175,90	994,56	7 782,87	66 740,00	30 624,58	45,89%
CS	2 258 016,00	2 282 388,80	2 389 117,85	2 576 300,00	2 361 211,94	91,65%
DECHARGE	2 512,80	12 845,20	3 926,46	7 300,00	9 709,56	133,01%
OMR	4 437 985,00	4 895 631,66	4 642 485,61	5 382 730,00	5 106 771,64	94,87%
QUAI	3 148,60	13 380,00	14 194,17	14 500,00	14 677,73	101,23%
STRUCTURE	148 404,62	123 622,55	153 885,79	265 410,00	145 461,38	54,81%
CTVM		0,00	0,00	37 000,00	43 696,89	118,10%
DECHETERIE		0,00	0,00		0,00	0,00%
FILIERES		0,00	0,00		0,00	0,00%
Total général	6 852 242,92	7 328 862,77	7 211 392,75	8 349 980,00	7 712 153,72	92,36%

Taux d'exécution de l'ordre de 93% du fait d'une moindre externalisation du tri et du traitement des OMR,

Dépenses imprévues votées à hauteur de 92k€

(7 802 k€ annoncé en décembre)

ROB
Page 7

8



Les équilibres financiers 2022 (CA prévisionnel)

Recettes de fonctionnement

RF Synthèse par pôle	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022	CA 2022	Exe CA/BP
CS	580,06	54 679,76	158 186,11	67 500,00	53 401,32	79,11%
DECHARGE		0,00	0,00		0,00	0,00%
OMR	668 184,69	639 552,65	834 230,30	1 244 330,00	2 395 163,42	192,49%
QUAI		0,00	0,00		0,00	0,00%
STRUCTURE	6 418 839,88	6 726 350,92	6 666 087,75	6 666 170,00	6 666 083,07	100,00%
REPORT		235 361,71	227 082,27	371 980,00	371 980,00	100,00%
FILIERE						0,00%
Total général	7 087 604,63	7 655 945,04	7 885 586,43	8 349 980,00	9 486 627,81	113,61%

Taux de réalisation de l'ordre de 114% réalisé grâce aux ventes d'énergie (+ 450 k€) et à la perception de produits exceptionnels dans le cadre de la clôture de l'expertise judiciaire (502 k€)

(9 320 K€ annoncé en décembre)

ROB
Page 7

9

Mme DUSSOUS introduit la présentation. Elle explique que suite au bureau syndical du 1^{er} décembre 2022 où une première version du budget a été présentée, elle a travaillé avec les services sur une deuxième version du budget. L'objectif de cette version est de limiter la hausse de la redevance d'équilibre tout en limitant les risques, et en assurant le financement des investissements futurs et le remboursement de la dette.

Mme MERHAND présente ensuite les modifications apportées au projet de BP 2023 :

Orientations BUDGETAIRES



2023



Hypothèses retenues dans le projet BP 2023

Dépenses de fonctionnement

DF Synthèse par pôle	BP 2022	CA 2022	CA/BP 2022	BP 2023
COMMUNICATION	66 740,00	30 624,58	45,89%	90 832,00
CS	2 576 300,00	2 361 211,94	91,65%	3 568 200,00
DECHARGE	7 300,00	9 709,56	133,01%	8 000,00
OMR	5 382 730,00	5 106 771,64	94,87%	6 334 050,00
QUAI	14 500,00	14 677,73	101,23%	15 740,00
STRUCTURE	265 410,00	145 461,38	54,81%	367 080,00
CTVM	37 000,00	43 696,89	118,10%	0,00
DECHETERIE		0,00	0,00%	4 080 350,00
FILIERES		0,00	0,00%	1 055 000,00
Total général	8 349 980,00	7 712 153,72	92,36%	15 519 252,00

Principaux postes :

Incinération = 3 846 k€ (3 433 k€ en 2022)
 Autre tt OMR = 705 k€ (859 k€ en 2022)
 Energie-combustibles = 796 k€ (322 k€ en 2022)
 Dépenses imprévues = 90 k€
 Tri des déchets recyclables = 2 361 k€ (2 178 k€ en 2022)
 Exploitation quai transfert = 409 k€
 Transfert = 935 k€ (429 k€ en 2022)
 Traitement des déchèteries = 4 081 k€
 Rétrocession recettes filières = 1 055 k€

DF Synthèse par chapitre	BP 2022	CA 2022	BP 2023
011 Charges à caractère général	7 707 640,00	7 174 377,06	13 601 532,00
012 Charges de personnel	172 900,00	164 024,10	214 950,00
022 Dépenses imprévues	92 000,00	0,00	90 000,00
042 Opération d'ordre	308 940,00	308 931,04	491 550,00
65 Autres charges de gestion courante	28 500,00	28 207,85	1 086 220,00
66 Charges financières	40 000,00	36 613,67	35 000,00
67 Charges exceptionnelles		0,00	0,00
68 Dotation aux provisions		0,00	0,00
Total général	8 349 980,00	7 712 153,72	15 519 252,00

ROB
Page 11-12



Hypothèses retenues dans le projet BP 2023

Recettes de fonctionnement

RF Synthèse par pôle	BP 2022	CA 2022	BP 2023
CS	67 500,00	53 401,32	0,00
DECHARGE		0,00	
OMR	1 244 330,00	2 395 163,42	1 749 000,00
QUAI		0,00	
STRUCTURE	6 666 170,00	6 666 083,07	11 986 252,00
REPORT	371 980,00	371 980,00	729 000,00
FILIERE			1 055 000,00
Total général	8 349 980,00	9 486 627,81	15 519 252,00

Redevance d'équilibre = 11 986 k€

Recettes industrielles Vente énergie = 1 642 k€
(1 194 k€ en 2022)

Rétrocession recettes filières = 1 055 k€
Report à hauteur de 729 k€

RF Synthèse par chapitre	BP 2022	CA 2022	BP 2023
002- Résultat reporté	371 980,00	371 980,00	729 000,00
013- Atténuation de charges	500,00	405,00	500,00
042- Opérations d'ordre	104 800,00	101 395,82	97 000,00
70- Produits des services et ventes diverses	1 194 530,00	1 723 924,19	2 707 000,00
74- Dotations, subventions, participations	6 678 170,00	6 665 669,01	11 985 752,00
75- Autres produits de gestion courante		2,06	
76- Produits financiers		0,00	
77- Produits exceptionnels		623 251,73	
Total général	8 349 980,00	9 486 627,81	15 519 252,00

ROB
Page 13



Hypothèses retenues dans le projet BP 2023

Programme prévisionnel d'investissement

Programme d'investissement	CA 2021	BP 2022	CA 2022	RAR 2022	NOUVEAUX CREDITS 2023	PROJECTIONS 2023
CDT	7 440,00	319 290,00	17 670,00			0,00
20-Immobilisations incorporelles	7 440,00	19 290,00	17 670,00			0,00
21- Immobilisations corporelles	0,00	0,00				0,00
23- Immobilisations en cours	0,00	300 000,00				0,00
CVED	963 151,07	1 601 477,81	263 830,01	1 249 868,47	863 642,00	2 113 510,47
20-Immobilisations incorporelles	0,00	61 872,00	61 872,00			0,00
21- Immobilisations corporelles	0,00	0,00				0,00
23- Immobilisations en cours	963 151,07	1 539 605,81	201 958,01	1 249 868,47	863 642,00	2 113 510,47
DECHARGE DE CORNILLE	0,00	0,00		6 434,76	6 000,00	12 434,76
20-Immobilisations incorporelles	0,00	0,00				0,00
21- Immobilisations corporelles	0,00	0,00				0,00
23- Immobilisations en cours	0,00	0,00		6 434,76	6 000,00	12 434,76
QUAI DE TRANSFERT	15 120,00	450 000,00	34 330,85		1 580 000,00	1 580 000,00
20-Immobilisations incorporelles	0,00	10 000,00				0,00
21- Immobilisations corporelles	0,00	0,00				0,00
23- Immobilisations en cours	15 120,00	440 000,00	34 330,85		1 580 000,00	1 580 000,00
STRUCTURE	1 788,00	4 530,00	1 382,40	4 813,20	4 000,00	8 813,20
20-Immobilisations incorporelles	60,00	530,00	254,40			0,00
21- Immobilisations corporelles	1 728,00	4 000,00	1 128,00	4 813,20	4 000,00	8 813,20
CTVM		398 698,00	3 600,00		660 000,00	660 000,00
20-Immobilisations incorporelles		10 000,00	3 600,00			0,00
23- Immobilisations en cours		388 698,00			660 000,00	660 000,00
BIDDHT					30 000,00	30 000,00
20-Immobilisations incorporelles					30 000,00	30 000,00
Total général	987 499,07	2 773 995,81	320 813,26	1 261 116,43	3 143 642,00	4 404 758,43

Financement : FCTVA (72k€),
Amortissements (491 k€),
transfert d'une partie du
résultat de fonctionnement
(1 045 k€), report antérieur
(1 572 k€),
complété par un emprunt
pour le quai > 1 965k€.

ROB
Page 14



Hypothèses retenues dans le projet BP 2023

Section d'investissement

Réf par chapitre	BP 2022	CA 2022	RAR 2022	CREDITS 2023	PROJECTIONS 2023
020- Dépenses imprévues	0,00				0,00
040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	104 800,00	101 395,82		97 000,00	97 000,00
041- Opérations patrimoniales	0,00				0,00
13- subventions d'investissement	0,00				0,00
16- Emprunts et dettes assimilées	856 000,00	855 888,23		657 000,00	657 000,00
20- Immobilisations incorporelles	101 092,00	83 396,40		30 000,00	30 000,00
21- Immobilisations corporelles	4 000,00	1 128,00	4 813,20	4 000,00	8 813,20
23- Immobilisations en cours	2 668 303,81	236 288,86	1 256 303,23	3 109 642,00	4 365 945,23
27- Autres immobilisations financières	0,00				0,00
Total général	3 734 795,81	1 278 097,31	1 261 116,43	3 897 642,00	5 158 758,43

Réf par chapitre	BP 2022	CA 2022	RAR 2022	CREDITS 2023	PROJECTIONS 2023
040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	308 940,00	308 931,04		491 550,00	491 250,00
041- Opérations patrimoniales	0,00				0,00
10- Dotations, fonds divers et réserves	1 161 056,09	1 184 932,09		1 117 474,09	1 117 474,09
13- Subventions d'investissement reçues	0,00			12 500,00	12 500,00
16- Emprunts et dettes assimilées	908 117,76			1 965 086,56	1 965 086,56
23- Immobilisations en cours	0,00				0,00
001- Solde d'exécution positif reporté N-1	1 356 681,96	1 356 681,96		1 572 447,78	1 572 447,78
Total général	3 734 795,81	2 850 545,09		5 159 058,43	5 158 758,43

ROB
Page 14

Convention calcul
des redevances
d'équilibre





Évolution proposée

CALCUL REDEVANCE EQUILIBRE :	BP 2023 sous-détail	BP 2023 totaux :
ADMINISTRATION GENERALE :		457 412
Part fixe	457 412	
OMR		4 193 125
Part fixe	539 625	
Part variable	3 653 500	
CS		3 254 865
Part fixe	105 365	
Part variable	3 149 500	
DECHETERE		4 080 350
Part fixe	-	
Part variable	4 080 350	
TOTAL	11 985 752	11 985 752
sauf DIE, variation =		15%

CALCUL REDEVANCE EQUILIBRE 2022 :	BP 2022 sous-détail	BP 2022 totaux :
ADMINISTRATION GENERALE :		368 650
Part fixe	368 650	
OMR		3 923 591
Part fixe	395 591	
Part variable	3 528 000	
CS		2 373 429
Part fixe	1 894 429	
Part variable	479 000	
TOTAL	6 665 670	6 665 670

A périmètre constant, redevance d'équilibre calculée à 7 905 402€
à comparer au 6 665 670 € de 2022.

16



Évolution proposée

	BP 2023		BP 2022
SMICTOM Pays de Fougères	5 357 511		2 714 092
Administration générale	179 876		144 970
CS	3 600,0	3 221 573 €	845 354
OMR	13 900,0		1 723 768
DIE	32 961		
SMICTOM Sud est 35	6 628 241		3 951 578
Administration générale	277 536		223 680
CS	6 482,0	4 683 629 €	1 528 075
OMR	17 111,0		2 199 823
DIE	24 429		
TOTAL	11 985 752		6 665 670

A périmètre constant, redevance d'équilibre calculée à 7 905 402€
à comparer au 6 665 670 € de 2022. > + 19 %

17

M. BESNIER présente la décomposition de la redevance d'équilibre par flux :



Evolution proposée :

▷ tarifs 2023 et Comparaison avec 2022 :

tarif adhésion S3T'ec 2023 :	2,1 €ttc/h ab.	tarif adhésion S3T'ec 2022 :	1,7 €ttc/h ab.
tarif traitement OMr 2023 :	135,2 €ttc/T	tarif traitement OMr 2022 :	119,7 €ttc/T
tarif traitement CS 2023 :	322,8 €ttc/T <small>hors recettes : 406,6 €ttc/T</small>	tarif traitement CS 2022 :	228,4 €ttc/T <small>hors recettes</small>
tarif traitement DIE 2023 :	71,2 €ttc/T		

Tarif tri reconstitué BP 2023 : 190 € ht/T
 - Emballages PAPREC / SUEZ : 275 € ht/T
 - Papiers SUEZ VITRE : 10 € ht/T

Tarif transfert CS :
 - Emballages SUEZ > 100 €ttc/T

Exemple tarifs (hors transport et transfert) :
 - IDEX TADEN 2023 : 152 €ttc/T
 - SECHE enfouissement 2023 : 154 €ttc/T

18

SMICTOM Pays de Fougères	5 357 511	
Administration générale		179 876
CS	3 600,0	1 162 221
OMR	13 900,0	1 879 476
DIE	32 951	2 135 938
encombrant	6 800	1 246 508,71
gravat	10 200	74 193,39
bois	5 500	4 20 568,66
DV Brut	8 900	197 682,69
plâtre	0	-
DDS	150	142 557,25
cartons	1 300	52 176,72
plastiques	0	-
huiles végétales	11	2 250,42
amiante	0	-
souches	0	-
béton armé	0	-

SMICTOM Pays de Fougères	2 714 092
Administration générale	144 970
CS	845 354
OMR	1 723 768

SMICTOM Sud est 35	6 628 241	
Administration générale		277 536
CS	6 482,0	2 092 644
OMR	17 111,0	2 313 649
DIE	24 429	1 944 412
encombrant	7 550	1 383 991,29
gravat	10 628	77 306,61
bois	2 765	2 11 431,34
DV Brut	1 500	33 317,31
plâtre	214	35 500,00
DDS	112	106 442,75
cartons	1 366	54 823,28
plastiques	0	-
huiles végétales	12	2 449,58
amiante	35	25 000,00
souches	147	13 100,00
béton armé	100	1 050,00

SMICTOM Sud est 35	3 951 578
Administration générale	223 680
CS	1 528 075
OMR	2 199 823

Hors DSP broyage DV

TOTAL 11 985 752

TOTAL 6 665 670

Mme DUSSOUS rappelle la communication de CITEO : « mieux on trie, plus on aura de la matière ».

Mme DUSSOUS annonce une vente à KERVALLIS moindre du fait de la grippe aviaire. Mme DUSSOUS ajoute que le syndicat se prend les augmentations liées à l'inflation. Elle informe qu'une rencontre a été faite avec KERVALLIS et LACTALIS pour les informer de la hausse des prix. On a reçu les clients pour REVERTEC pour passer les hausses. Comme il fait doux, tous sont dans leur retranchement. Aujourd'hui, elle fait remarquer que ce n'est pas si simple que cela.

M. BESNIER constate que le tarif reste compétitif pour les ordures ménagères. Le point faible, c'est le coût d'exploitation du quai de Vitré car c'est aussi l'après Derichebourg, et le quai de Fougères avec le coût de transfert vers SUEZ. Le sujet 2023 est notamment de travailler sur le mode de gestion de ces quais.

Mme DUSSOUS indique que la fin 2022 est compliquée, avec SUEZ, le démarrage aussi est compliqué. Elle précise que la facture de décembre 2022 est bloquée. Il faut que DERICHEBOURG remette en route le site. Il n'y a personne pour gérer. DERICHEBOURG doit tout respecter.

M. BOUDET avise qu'en Débat d'Orientation Budgétaire des SMICTOMs, il faut que l'on ait des éléments sûrs. Si on n'avait pas fait cela-la mutualisation du traitement, combien cela coûterait. L'augmentation à hauteur de 20%, c'est nous qui décidons de cette hausse.

M. STEPHAN répond que si on ressort le coût de l'enfouissement, on a la réponse.

M. BOUDET souhaite un document très simple sur S3TEC, sachant que cela représente 1/3 du budget du SMICTOM.

Mme DUSSOUS ajoute qu'il faudra voir pour réduire les déchets des déchèteries.

M. BOUDET explique que nos redevances sont sur les OMr (Ordures Ménagères Résiduelles) alors que le flux le plus important est celui des déchèteries. M. STEPHAN partage cet avis. Une augmentation se cumule avec tout le reste.

Mme MURET BAUDOIN indique que la question qui se pose, c'est la baisse des OMr, et alors que l'on demande aux usagers d'aller sur les sacs jaunes, peut-on développer la TEOMI, et l'appliquer sur les autres flux ?

M. BOUDET répond qu'au SMICTOM du Pays de Fougères, sans Redevance Incitative (RI), demain l'assiette de redevance sera sur 1/5 ème des flux.

M. BESNIER précise que l'axe majeur est d'aller au bout de ce que l'on peut laisser au REP. Les usagers vont payer un surcoût de taxes et d'écotaxes en 2023.

M. BESNIER ajoute qu'en principe CITEO doit couvrir 83% du coût emballage, ce qui n'est pas réellement le cas.

Mme DUSSOUS invite les SMICTOM à remonter cet élément à CITEO. Mme MURET BAUDOIN propose aussi d'interpeller l'Association des Maires de France à ce sujet.

M. BOUDET constate sur sa collectivité, il n'y a pas de péréquation quant au coût d'une déchèterie quel que soit le périmètre qu'elle dessert. Aujourd'hui, c'est environ 1500 k€. Or, la distance par rapport au site est d'autant plus importante en zone rurale.

M. BESNIER précise qu'il est important de réduire les encombrants et le bois pour les collectivités.

Mme DUSSOUS conclut qu'on va préparer un document permettant d'expliquer les coûts de traitement. De plus, on va expliquer que trier «3 ou 5 » flux, ce n'est pas le même coût.

M. STEPHAN signale qu'on aura aussi la question du transport et du lien direct. Mme DUSSOUS répond que ce n'est pas pour cela que l'on a fermé. M. STEPHAN explique qu'on se rend bien compte aujourd'hui au vu du volume et des différents types de déchets d'emballages que l'on ne pouvait pas trier cela sur le centre de tri ici à Vitré.

B – CVED

Question 2 – Mise en sécurité du CVED face aux risques de coupures en alimentation électrique annoncés par le gouvernement

*Rapporteur élu : Christian STEPHAN
Rapporteur administratif : David BESNIER*

La Présidente expose :

Comme vous le savez, les prochaines semaines seront marquées par un risque accru de déséquilibre entre offre et demande sur le réseau électrique cet hiver.

En ultime mesure, un éventuel délestage électrique serait mis en œuvre de manière maîtrisée et adaptée à la criticité de la situation. Ce délestage consisterait à appliquer des coupures programmées, sur une durée de deux heures maximums, de manière localisée et tournante pour préserver l'alimentation électrique du plus grand nombre.

Le CVED, soumis à autorisation au titre des installations classées, présente des enjeux pour l'environnement.

Il est nécessaire d'anticiper les éventuelles conséquences d'une telle mesure sur la maîtrise des risques présentés par votre établissement.

Au-delà de la seule coupure d'alimentation électrique, les réseaux de télécommunications, téléphonie et informatique, semblent également pouvoir être affectés par un éventuel délestage.

Il n'est pas exclu non plus qu'un délestage électrique puisse avoir des conséquences concernant l'alimentation en eau.

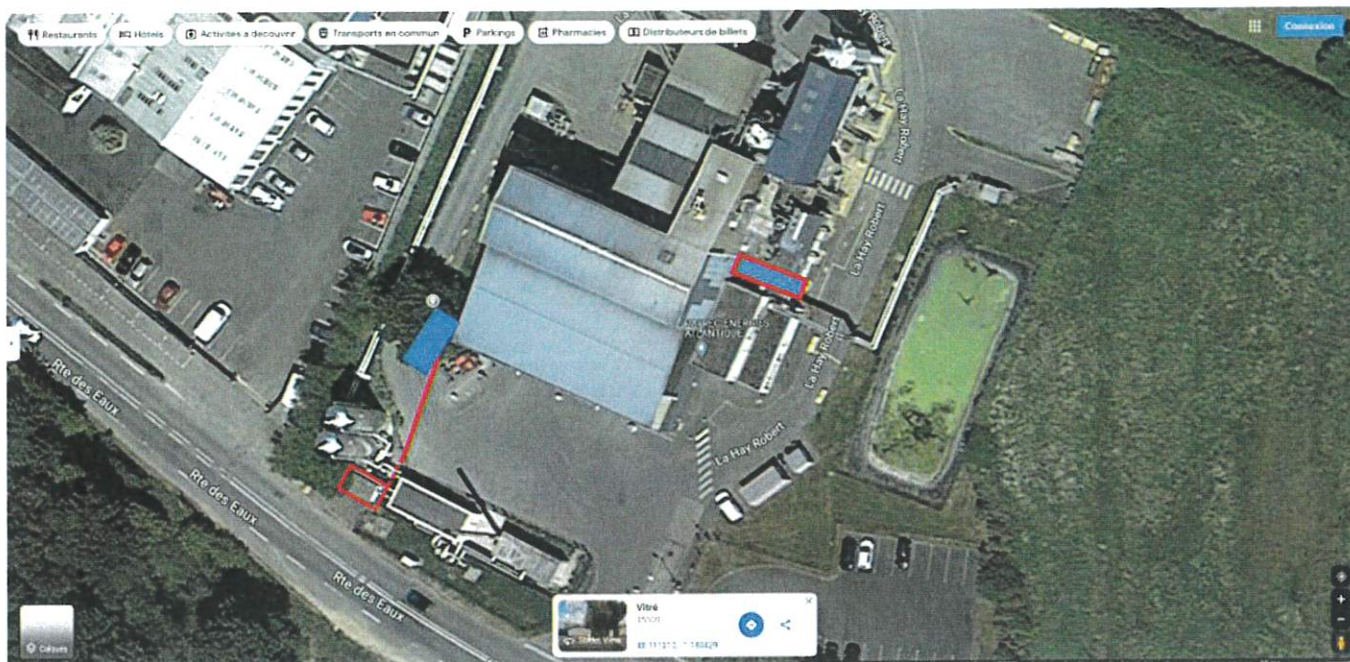
Une telle situation pourrait donc avoir des impacts sur la maîtrise des risques liés à vos installations : équipements de production, systèmes de détection, automatismes, dispositifs de sécurité, contrôle des accès, télésurveillance, traitement des fumées,

En partenariat avec S3T'ec, la société PAPREC ENERGIE a travaillé sur une solution de maîtrise des risques et maintien en service du CVED.

Il s'agirait d'installer un groupe électrogène sur le site, et de modifier l'installation électrique en conséquence. Le groupe électrogène pourrait permettre d'alimenter également REVERTEC.

Réalisation de l'alimentation électrique du CVED	Raccordement électrique	97 271	€HT	Base solution SP
	Frais de structure	7 737	€HT	
	Alés et marge	5 527	€HT	
	TOTAL	110 535	€HT	
Location mensuelle groupe électrogène	Location mensuelle groupe électrogène	8 500	€HT	Puissance = 550
	Frais de structure	676	€HT	
	Alés et marge	483	€HT	
	TOTAL mensuel	9 659	€HT	

M. BESNIER présente cette solution en détail :



M. BESNIER indique que le CVED n'est pas concerné par une exclusion de rupture. Cela aurait été profitable pour les entreprises autour. Le Préfet demande la mise en conformité pour qu'il n'y ait pas d'impact sur l'environnement proche. Le problème de VITRE c'est que c'est la seule usine qui n'a pas de secours en groupe électrogène. La procédure de réduction d'activité du site mise en place par Paprec en lien avec Ecowatt, ne vaut que pour les coupures annoncées. Pendant une semaine, l'outil est quasi arrêté, donc non satisfaisant. Le Syndicat a demandé une autre solution : réalisation d'une dalle béton. Les travaux d'installation sont à hauteur de 110 k€, proposition d'achat du groupe.

Etant donné que les travaux seront effectués jusqu'en 2027, la location d'un groupe serait nécessaire juste pour cet hiver. Grâce au groupe, il n'y aura pas d'arrêt d'usine. M. BESNIER ajoute que Paprec réaliserait les travaux et refacturerait à l'euro-l'euro.

Suite à la présentation, Mme DUSSOUS invite les élues à débattre sur ce dossier et l'intérêt ou non de mettre en œuvre la solution technique et financière proposée.

M. BALLUAIS demande si la location du groupe est sur toute l'année ? M. BESNIER répond que c'est juste durant l'hiver. KERVALLIS n'en n'a pas, LACTALIS aura toujours besoin de vapeur.

M. STEPHAN demande pourquoi ne pas acheter dès maintenant ? M. BESNIER explique que le CVED ne sera pas prêt dans les délais. M. BALLUAIS fait part qu'on peut aussi parier sur une non coupure.

Mme DUSSOUS conclut qu'on a besoin du CVED, et qu'il ne faut pas prendre de risques. Si on ne peut pas délester, il n'y aura pas de dérogation. M BALLUAIS constate que le délai est toujours très court.

Après débat, le Bureau décide de valider les travaux et la location du groupe sur la période d'hiver.

Mme MURET-BAUDOIN quitte la séance.

C – TRANSFERTS

Question 3 – Avenant au marché de MOE pour la création du quai de transfert à JAVENE avec INOVADIA en co-traitance avec l'architecte FABER

La Présidente expose :

S3T'ec a signé un marché de « Mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un centre de transfert et l'aménagement de voirie et réseaux à Javené » référencé 22VF03 pour un montant de 106 275 € H.T. (Délibération n°5 du bureau syndical du 26 Avril 2022)

Date de la notification du marché public : 16/05/2022

Au regard de récentes études, celles-ci montrent que le tri des papiers n'aura peut-être plus lieu d'être sur VITRE dans les 2 à 3 ans à venir. En effet, certaines filières de recyclage acceptent les papiers sans sur-tri.

Dans ce cas, il n'est plus nécessaire aux camions provenant de JAVENE de venir jusqu'à VITRE pour procéder au vidage des papiers. Il est plus opportun de stocker ces matériaux au centre de transfert de JAVENE pour envoi direct en recyclage.

Cette nouvelle organisation implique une augmentation de la surface bâtie par rapport au projet initial et une reprise de l'étude AVP pour une mise à jour complète comprenant les opérations suivantes :

- mises graphiques et notices TCE
- mise à jour estimation TCE
- dossier réglementaire ICPE
- transmission du dossier AVP mis à jour complet

Cette modification de programme engendre une plus-value sur le marché de construction de 230 218.16 €.

Cette modification de programme actée engendre une modification du forfait de la mission de base initialement fixé à 90 665,00 € HT, est revu à 99 284.57 €HT avec un complément pour la reprise de l'AVP représentant un surcoût de 14 319.57 €HT

Le détail financier et la répartition entre les membres du groupement est jointe en Annexe de l'ordre du jour. Les autres clauses du contrat demeurent inchangées.

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

Montant de l'avenant :

- Montant HT : 14 319.57 €HT
- % d'écart introduit par l'avenant : 13.47 %

Nouveau montant du marché public :

- Montant HT : 120 594.57 €HT

Mme DUSSOUS demande si on peut refuser ? M. BESNIER répond que c'est S3T'ec qui a demandé, on ne peut refuser l'avenant.

M. BOUDET explique que quand c'est à notre demande, la maîtrise d'œuvre prend sa part. Si leur estimation est supérieure, cela ne bouge pas (le montant de rémunération est plafonné).

LA PRESIDENTE INVITE LES MEMBRES DU BUREAU SYNDICAL A SE POSITIONNER SUR CET AVENANT DANS LE CADRE DU MARCHE AVEC INOVADIA.

Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,

Le BUREAU SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents, décide :

- De RETENIR l'avenant n°3 proposé pour un montant estimé à 14 319.57 € HT,
- D'AUTORISER la Présidente, ou son représentant, à signer et notifier l'avenant n°3 à intervenir avec INOVADIA pour le marché de mission de maîtrise d'œuvre relative à la construction du quai de transfert à Javené.

Présents : 6
Pouvoir : 0
Nombre de votants : 6
Nombre de voix pour : 6
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,



La Présidente,
Isabelle DUSSOUS

D – TRAITEMENT DECHETS DES DECHETERIES

Question 4 – Consultation pour la valorisation des déchets verts bruts de 3 déchèteries du SMICTOM SUD EST 35

La Présidente expose :

Le marché à bons de commande mono-attributaire a pour objet le transport et la valorisation de déchets verts bruts issus de 3 déchèteries du territoire S3T'ec :

- ♦ Déchèterie de CHATILLON EN VENDELAIS
- ♦ Déchèterie de VAL D'IZE
- ♦ Déchèterie de NOYAL-SUR-VILAINE

Il est passé selon un marché à procédure adaptée soumis aux dispositions de l'article L.2123-1 et L.2125-1, R2162-2 et R2162-13 à R2162-14 du Code de la Commande Publique 2019.

Le marché ne fait pas l'objet d'une séparation en tranches.
Le marché ne fait pas l'objet d'une séparation en lots.
Le présent marché ne comporte pas de variante.

Procédure de marché :

Avis de publicité : paru dans Ouest France le 23/011/22

Montant estimatif : 65 000 € HT

Date limite de réception des offres : le vendredi 30 décembre 2022 à 12h00

Analyse des offres :

La sélection des candidatures et le jugement des offres sont effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Le Maître d'Ouvrage choisit librement l'offre qu'il juge la plus avantageuse, appréciée dans les conditions prévues l'article R2152-6 et R2152-7 du CCP en cours, selon les critères suivants :

1 Valeur technique de l'offre au regard des éléments détaillés dans le mémoire du candidat (50/100) :

- Organisation générale, moyens humains et matériels affectés à la prestation, remontée d'informations et traçabilité : 45/100,
- Modalités d'accueil et disponibilité du site de valorisation : 5/100

2 Prix des prestations (50/100) :

- Coût du traitement proposé : 40/100
- Impact sur les coûts de transport : 10/100

Deux offres ont été reçues : LES RECYCLEURS BRETONS, SEDE ENVIRONNEMENT.

	LES RECYCLEURS BRETONS	SEDE ENVIRONNEMENT (groupe VEOLIA)
Valeur technique de l'offre/50	50	43
Prix des prestations/50	35	50
TOTAL/100	85	93
CLASSEMENT	2	1

AU VU DU RAPPORT DE L'ANALYSE DES OFFRES, LA PRESIDENTE INVITE LES MEMBRES DU BUREAU SYNDICAL A SE POSITIONNER SUR LE CHOIX DU CANDIDAT.

Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,

Le BUREAU SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents, décide :

- De **RETENIR** l'offre de SEDE ENVIRONNEMENT (groupe Véolia), offre techniquement et financièrement la plus adaptée,
- **D'AUTORISER** la Présidente, ou son représentant, à signer et notifier le marché de valorisation des déchets verts bruts de 3 déchèteries du SMICTOM SUD EST 35 avec la Société SEDE ENVIRONNEMENT pour un montant estimé à 54 188 € HT, ainsi que tout document s'y rapportant notamment ceux relatifs à son exécution.

Présents : 6 Pouvoir : 0 Nombre de votants : 6 Nombre de voix pour : 6 Abstentions : 0 Contre : 0
--

Pour extrait conforme,



La Présidente,
Isabelle DUSSOUS

E – ADMINISTRATION GENERALE

Question 5 – Consultation assurance : attribution

La Présidente expose :

Les contrats d'assurances signés en 2019 pour une durée de quatre ans arrivant à échéance, une consultation a donc été lancée selon la procédure adaptée pour l'ensemble des assurances d' S3T'EC. Le cabinet ARIMA CONSULTANT a assisté le syndicat dans la passation du marché d'assurances.

Par délibération du Comité syndical du 15 novembre 2022, le Bureau syndical a décidé d'attribuer les lots 2 et 3- Auto-mission et Protection fonctionnelle des agents et des élus.

Le lot 1 a été déclaré infructueux faute de candidature.

Le Cabinet ARIMA CONSULTANT a réussi à obtenir un devis du CABINET BEAH/LLOYD'S INSURANCE pour la Responsabilité civile générale.

TABLEAUX RECAPITULATIFS

Solution de base

NOTATION PONDEREE					
CADIDATS	TAUX HT PRIME TTC	CRITERES	POINTS	NOTE FINALE	TOTAL
		FORFAIT	Valeur technique	19	41.80
BEAH / LLOYD'S	10 627.50 €	Prix	25,00	45,00	86.80

BEAH : La garantie individuelle accident est révisable annuellement en fonction du nombre d'élus. La prime afférente à cette garantie est intégrée dans la prime de 10 627.50 € TTC dans la limite des 33 élus déclarés ; La prime par élu supplémentaire sera de 30 € TTC.

LA PRESIDENTE INVITE LES MEMBRES DU BUREAU SYNDICAL A SE POSITIONNER SUR L'OFFRE PROPOSEE.

Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,

Le BUREAU SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents, décide :

- De RETENIR le devis du CABINET BEAH/LLOYD'S INSURANCE proposé pour un montant estimé à 10 627.50 € TTC par an, soit un montant total estimé sur 5 ans de 53 137.50 € TTC,
- D'AUTORISER la Présidente, ou son représentant, à signer et notifier le devis d'assurances responsabilité civile générale avec le CABINET BEAH/LLOYD'S INSURANCE, ainsi que tout document s'y rapportant notamment ceux relatifs à son exécution.

Présents : 6
Pouvoir : 0
Nombre de votants : 6
Nombre de voix pour : 6
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,

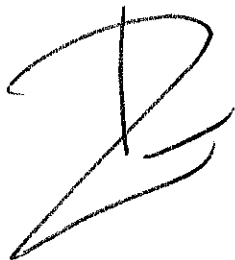


La Présidente,
Isabelle DUSSOUS

Mme DUSSOUS demande à ce que la réunion du Bureau du 02 mars 2023 soit décalée car elle est absente.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme DUSSOUS clos la séance.

A Vitré, le 12/01/2023
La Présidente,
Isabelle DUSSOUS

A handwritten signature in black ink, appearing to be the name 'Isabelle' followed by a stylized surname.

